

C.F.A. et la réforme de l'apprentissage, mise en application le 1^{er}/01/2019.

Entrée en vigueur de la réforme de la **taxe d'apprentissage**, un an plus tard, au 1^{er} janvier 2020. A partir de cette date la compétence des régions en matière d'apprentissage et de financement des centres de formation professionnelle sera confiée à l'Etat via un organisme institutionnel baptisé **France compétences**. C'est cet organisme qui sera chargé d'octroyer une enveloppe de subventions à chaque région et cette dernière sera ensuite amenée à la répartition entre les différents organismes de son territoire.

Avec la loi sur la réforme de l'apprentissage intervient un chamboulement de l'écosystème de l'apprentissage : alors que les régions régulaient l'ouverture des CFA, n'importe quel organisme pourra ouvrir des centres de formation où il le souhaite. En parallèle, les CFA seront libres d'adapter leurs formations en fonction de la demande, sans autorisation administrative, et ainsi créer davantage de modules de formation continue par exemple. **En quelque sorte, on assiste ici à une privatisation et une mise en concurrence de la formation professionnelle en France.** En effet, les CFA seront financés au nombre de contrats : à chaque contrat d'apprentissage signé, une somme leur sera octroyée en fonction du diplôme visé. Néanmoins, pour obtenir ces fameux financements, les centres de formation devront bénéficier d'une certification garante de la qualité des formations proposées (accompagnement des jeunes et projet pédagogique) émanant de France Compétences.

Les différentes branches devront déterminer le << coût contrat >> de chaque diplôme ou titre professionnel. Les spécialistes de la formation professionnelle y voient déjà l'émergence d'un clivage entre CFA des villes et CFA des campagnes, entre ceux qui auront beaucoup de moyens pour subsister et ceux qui survivront dans les zones géographiques où le nombre de jeunes en formation est faible. **<< On s'éloigne de la notion de service public. La région perd ses compétences** alors qu'il faut conserver des CFA de proximité, chose qui n'est pas garantie avec cette réforme et qui a trait à l'importance du maillage des territoires en termes de formation. On pense notamment au CHR, un secteur fragilisé et qui peine à recruter.... >>

Cf. Extraits « Les CFA appréhendent la réforme de l'apprentissage >> **Mickaël Rolland – L'Auvergnat de Paris – page 5 – Jeudi 22 novembre 2018.**